

EN BREF

L'adoption croissante des propositions de loi

- Sous la nouvelle législature, les députés votent 6 fois plus de propositions de loi et 4 fois moins de projets de loi que sous la précédente législature

Les propositions de loi se concentrent sur les sujets de société

- 54% des textes portés par le Parlement traitent de sujets sociaux, de santé et environnementaux

Les propositions de loi adoptées proviennent de quasiment tous les groupes politiques

- Les propositions de loi de la majorité présidentielle (Renaissance, Horizons, MoDem) sont adoptées par l'Assemblée nationale à 97%
- Les groupes d'opposition parviennent à faire adopter une partie des textes qu'ils portent, à l'exception du Rassemblement national

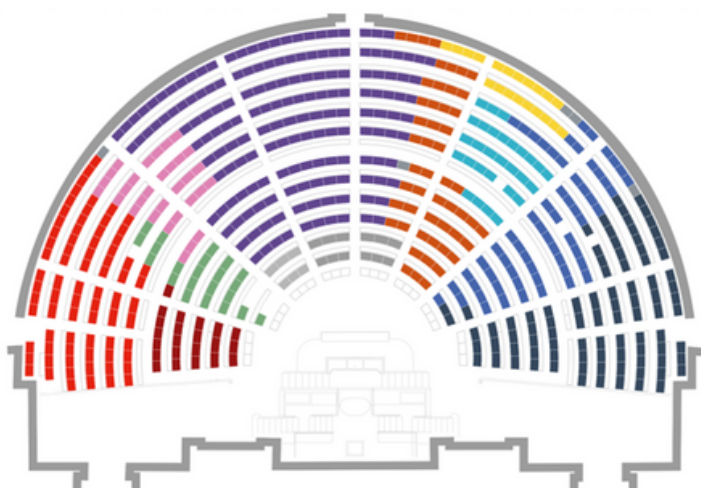
La majorité relative, une chance pour un parlementarisme retrouvé ?

- Avec la majorité relative, l'Assemblée nationale retrouve l'initiative législative et redevient une force motrice de la fabrique de la loi

REPÈRES

Depuis les élections législatives de 2022, l'Assemblée nationale est composée de dix groupes politiques et marquée par l'absence d'une majorité absolue pour le parti du président de la République, Renaissance. Inédite depuis plus de trente ans, **cette nouvelle composition redéfinit le jeu parlementaire et laisse davantage de place aux propositions de lois dans la fabrique de la loi.**

Pour rappel, les **projets de loi** sont préparés et portés par le **Gouvernement**. Les **propositions de loi** sont préparées et portées par les **parlementaires**.



Au 22 mars 2023, l'Assemblée nationale était composée de **10 groupes politiques** :

- Renaissance (170 membres), MoDem (51 membres) et Horizons (29 membres) forment la **majorité présidentielle**
- le Rassemblement national (88 membres), La France Insoumise (74 membres), Les Républicains (61 membres), les Socialistes (31 membres), la Gauche démocrate et républicaine (GDR) (22 membres), les Écologistes (22 membres) et les Libertés, Indépendants, Outre-Mer et Territoires (LIOT) (20 membres) s'inscrivent en **groupes d'opposition**

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

1 - LA MONTÉE EN PUISSANCE DES PROPOSITIONS DE LOI SUR LES SUJETS SOCIÉTAUX

6 fois plus de propositions de loi et 4 fois moins de projets de loi que sous la précédente législature

Durant les huit premiers mois de la précédente législature, 16 projets de loi et 6 propositions de loi avaient été soumis au vote en première lecture à l'Assemblée nationale. Tous les projets de loi ainsi que les 3 propositions de loi issues de la majorité présidentielle avaient été adoptés par les députés en première lecture.

Sous la nouvelle législature, 33 propositions de loi et 4 projets de loi ont été soumis au vote en première lecture à l'Assemblée nationale.

Ainsi, sous la nouvelle législature, l'Assemblée vote 8 fois plus de propositions de loi que de projets de loi. En comparaison, durant la législature précédente, l'Assemblée votait 3 fois plus de projets de loi que de propositions de loi.

Les textes portés par la nouvelle Assemblée se concentrent sur les sujets sociétaux

Sur les **33 propositions de loi** : 24 ont été adoptées, dont 14 à l'unanimité, et 9 ont été rejetées. Elles portaient sur les sujets suivants : mesures sociales (12), sujets juridiques (9), sujets environnementaux (4), mesures économiques (3), organisation politique (3), santé (2), agriculture (1)

Les **4 projets de loi** ont été adoptés. Ils portaient sur les sujets suivants : mesures économiques (2), environnement et énergie (1), mesures sanitaires et juridiques (1)

2 - LA MAJORITÉ RELATIVE, UNE CHANCE POUR UN PARLEMENTARISME RETROUVÉ ?

Propositions de loi soumises au vote à l'Assemblée nationale en première lecture

Groupe auteur	Nombre de propositions de loi soumises au vote	Taux d'adoption	Taux de rejet	Taux d'adoption à l'unanimité	Taux d'adoption à quasi-unanimité
Renaissance	11	91%	9%	70%	10%
RN	5	0%	100%	0%	0%
LFI	1	100%	0%	0%	0%
LR	5	60%	40%	67%	0%
MoDem	5	100%	0%	60%	40%
Socialistes	4	75%	25%	33%	67%
Horizons	2	100%	0%	50%	50%

NB : L'adoption est considérée comme quasi-unanime si les voix contre représentent moins de 10% des voix exprimées

- **Les propositions de loi du groupe Renaissance, et plus largement de la majorité, sont adoptées.** Seule la proposition de loi Renaissance visant à étendre le champ d'application de la peine complémentaire obligatoire d'inéligibilité aux cas de condamnation pour des violences aggravées ayant entraîné une incapacité temporaire de huit jours ou moins a été rejetée.
- **Le Rassemblement national est le seul groupe politique qui ne parvient pas à faire adopter ses textes** pour l'instant.
- Le texte porté par LFI qui a été adopté est la proposition de loi visant à protéger et garantir le droit fondamental à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.

MÉTHODOLOGIE

Les textes analysés sont :

- Les propositions de loi et les projets de loi qui ont été déposés et soumis au vote en première lecture à l'Assemblée nationale entre le début de la XVIème législature (28 juin 2022) et le 15 mars 2023, date de rédaction de cette note.
- Les propositions de loi et les projets de loi déposés et soumis au vote en première lecture à l'Assemblée nationale sur la même période lors de la XVème législature (du 21 juin 2017 au 15 mars 2018).

Le choix a été fait de ne pas intégrer dans l'analyse :

- Les textes budgétaires (projets de loi de finances, de financement de la Sécurité sociale, projets de lois rectificatifs, etc.) en raison des règles particulières auxquelles ils sont soumis.
- Les textes portant ratification des traités internationaux et des mesures d'adaptation au droit de l'Union européenne, en raison de leur lien plus ténu avec l'expression de la volonté du législateur français.

Il est important de noter que l'analyse s'appuie sur la première moitié de la session parlementaire ordinaire 2022-2023. De ce fait, seules les niches des groupes MoDem, La France Insoumise, Les Républicains, Rassemblement National, Socialistes et Horizons ont été tenues. Le poids des niches des groupes Écologistes, GDR et LIOT manquent à l'analyse.

Enfin, cette analyse porte sur le nombre de textes et non sur leur apport ; il est commun que les projets de loi soient plus denses que les propositions de loi.

